



COMMUNE DE POMMEUSE

À rappeler dans toute correspondance

Dossier n° DP 077 371 26 00020

Date de dépôt : **11/03/2026**

Demandeur : **SCI des Trois Ponts**

Pour : **Modifications de façade sans modification de surface**

Adresse du terrain : **2 Rue du Chateau à POMMEUSE (77515)**

ARRÊTÉ URBA 2026/027
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de POMMEUSE

Le maire,

VU la déclaration préalable déposée le 11/03/2026 par SCI des Trois Ponts demeurant 4 RUE DU CHATEAU à POMMEUSE (77515) ;

VU l'affichage en mairie en date du 12/03/2026 de l'avis de dépôt de la demande susvisée ;

VU l'objet de la déclaration :

- Pour la modification de façade (ravalement, réfection des tableaux avec changement des volets extérieurs et remplacement de la porte d'entrée) sans modification de surface ;
- Sur un terrain situé 2 Rue du Chateau à POMMEUSE (77515) ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 05/04/2018 ;

VU la modification simplifiée prescrite le 15/11/2018 ;

VU l'arrêté municipal n° 2026/023 en date du 20/03/2026 portant délégation de fonction dans le domaine de l'urbanisme à Madame Jacqueline DUCEILLIER ;

ARRÊTE

Article UNIQUE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à **POMMEUSE**, le lundi 30 mars 2026

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,
Jacqueline DUCEILLIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.